

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° I-996

présenté par  
M. Peltier

-----

**ARTICLE 11**

I. – Supprimer l’alinéa 152.

II. – En conséquence, supprimer les alinéas 226 à 234.

III. – Compléter cet article par l’alinéa suivant :

« VI. – La perte de recettes pour l’État est compensée à due concurrence par la création d’une taxe additionnelle aux droits mentionnés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à exclure les PEL et les assurance vie du prélèvement forfaitaire unique de 30 % et à maintenir la fiscalité actuelle, plus avantageuse, sur deux produits d’épargne particulièrement prisés des Français.